

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023

Accueil :

Monsieur le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la représentante de la presse, au Public.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du PV et l'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

Monsieur le **PRESIDENT** demande une modification de l'ordre du jour car une erreur s'y est glissée, au point 8. merci de lire M. TRISTAN **PIGUET** au lieu de XAVIER **PERRIN**.

1. Appel

Présents : 26 membres

Membres excusés : C. **ECKNAUER**, A. **FÜLLEMANN**, L. **JATON**, D. **LE CREFF**,
T. **PIGUET**, L. **ZELLER**.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

p. 747 corriger l'orthographe de M. **BEZENCON**.

p. 742 avant dernière intervention ajouter Mme la **SYNDIQUE**.

p. 748 intervention de M. **GEX**. M. **GEX** répond qu'il faut que cela reste dans le style de ce qui se fait dans la commune.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications générales du Président (texte de ce dernier)

Comment dès lors parler de prospective dans un monde dans lequel l'histoire semble se réécrire au quotidien ?

Tout d'abord, en rappelant que tout exercice prospectif porte forcément la marque de son temps. Ainsi, nos futurs préavis et rapports de nos diverses Commission seront fortement marqués par le débat sur la nécessité ou non, d'envisager l'avenir de notre Commune, sous l'angle d'une croissance continue. Celui de cette législature est guidée par des interrogations relatives à la montée des grandes espérances qu'éveillent les méthodes de faire, ou de ne pas faire !

Si les questions liées à la croissance ou aux technologies n'ont pas disparues, il faut continuer d'œuvrer pour le bien de notre village. Mais, ma Communication de ce soir se doit aussi, de réfléchir à des dynamiques plus positives, ainsi qu'aux nombreux autres défis que notre Commune aura à relever.

En signalant que c'est justement dans un contexte changeant que la prospective dévoile toute sa vitalité et son importance. S'il est commun d'affirmer que tous les possibles sont ouverts, que rien n'est écrit à l'avance, la prospective permet d'identifier les terrains où se déploieront l'action publique. Les scénarios esquissés présentant une société contradictoire, ouverte, autoritaire ou écologique – s'avèrent forcément schématisés, mais ne tombent ni dans l'angélisme ni dans l'apocalyptique :

Ils présentent simplement des chemins possibles pour notre Commune.

Vous avez reçu en septembre une PIO (page d'information officiel).

Dans le cadre des élections complémentaires qui se dérouleront le 26 novembre, nous sommes 15 communes sur les 300 à appeler, le corps électoral pour élire :

1 Municipaux(ales) / plusieurs Conseillers(ères) communaux(ales) / et des suppléant(e)s pour notre Conseil communal.

En date du 2 octobre, j'ai écrit à notre Syndique et à notre Greffe communal, pour passer le message en séance de Municipalité

Madame la Syndique, Cher Greffe Communal,

C'est avec regret que je vous annonce aujourd'hui ma décision de ne pas me présenter aux élections à venir.

Après mûre réflexion et en tenant compte de divers facteurs personnels mais surtout professionnels, j'ai pris la difficile décision de ne pas présenter ma candidature pour le 30 octobre 2023.

Je tiens à vous assurer que cette décision n'a pas été prise à la légère. J'ai toujours à cœur de servir notre communauté et de travailler pour le bien-être de tous.

Cependant, dès le 1 janvier 2024, je n'aurai plus le soutien et la liberté de travailler à 80% pour mon employeur.

Je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui m'ont soutenu et encouragé dans cette aventure.

Votre confiance signifie beaucoup pour moi, et je ne l'oublie pas. Je continuerai à m'engager activement dans notre communauté de toutes les manières possibles, même si je ne serai pas candidat aux élections de novembre 2023.

Je souhaite à tous les candidats qui se présenteront aux élections tout le succès possible, et je suis convaincu que notre communauté sera entre de bonnes mains, quelle que soit l'issue du scrutin.

Merci encore pour votre soutien et votre compréhension.

4. Communications de la Municipalité :

Madame Sandra Hulaas Syndique (texte de cette dernière)

Élections complémentaires du 26.11.2023

Comme vous le savez déjà, notre collègue Didier Beuchat nous a quitté de façon un peu abrupte début juillet. À la suite de sa démission, nous nous sommes réparti ses dossiers de la manière suivante : M. Lucien Laperrière nous représente au seins de l'EFAJE et a pris en charge la supervision des travaux au collège de la Marionnaz, M. Frédéric Staehli s'occupe désormais des STEPS, des collecteurs et du projet de régionalisation de l'épuration avec l'ASET, M. Frédéric Gex de tout ce qui concerne le réseau d'eau potable avec le dossier de la régionalisation, et j'assume moi-même la représentation de notre commune au sein de l'ASICE et la coordination du tout.

Nous sommes donc à la recherche d'un ou d'une nouvelle collègue qui reprendrait à priori, selon la discussion que nous avons eue entre nous, les dicastères de l'École avec l'ASICE, l'EFAJE ainsi que la gestion et l'entretien des bâtiments communaux.

Pour revenir aux élections complémentaires du 26 novembre prochain, nous espérons vivement que ce descriptif de poste intéresse certains parmi vous. Pour ce qui est de notre fonctionnement ou de la charge de travail que cela représente, mes collègues et moi-même nous tenons volontiers à votre disposition pour en discuter de vive voix.

Plan d'affectation communal

La zone réservée comprenant l'amendement que vous avez voté en juin 2022 subit son dernier examen auprès du Canton. Nous sommes en contact régulier avec notre correspondant à la DGTL pour faire avancer le dossier. Après l'acceptation par la DGTL, des voies de recours au Tribunal Cantonal seront toutefois ouvertes.

Pour ce qui est du nouveau plan de zones et du nouveau règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions, nous pouvons vous informer qu'ils sont sous toit. La Municipalité a passé un certain nombre d'heures sur ce document qui annule le règlement sur la police des constructions datant de 1978 et englobe les différents plans de quartier et plans d'extensions partiels existant à l'heure actuelle.

Il ne nous manque plus qu'un relevé des lisières que doit établir la Direction des forêts, mais les documents sont prêts à être soumis pour examen préalable au Canton. Cet examen prendra quelque mois avant de déboucher sur un préavis quant à notre projet. Nous nous attendons à un retour du Canton au printemps prochain.

Monsieur Lucien Laperriere (texte de ce dernier)

Concernant l'ORPC (Organisation régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud)

L'Assemblée du conseil de l'Association intercommunale s'est réunie le 26 septembre à Echallens pour la présentation du budget 2024.

Le Comité de direction a présenté un budget avec un total de charges aux communes de Fr. 1'183'657.50. Le coût par habitant est de Fr. 25.10, ce qui représente une augmentation de 2 centimes par rapport à celui de l'année dernière. Ce budget a été validé par les membres présents.

Pour Morrens, cela correspond à un excédent de charges de près de Fr. 19'000.- pour ses 1'150 habitants. Je rappelle que l'ORPC du Gros-de-Vaud englobe un total d'un peu plus de 47'000 résidents.

Les charges du budget augmentent donc de 1,64%. Cette augmentation est due surtout aux frais de migration de la comptabilité ainsi qu'à l'accroissement du montant des charges de l'arsenal et des frais de formation.

Se rapportant à l'EFAJ (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants)

L'assemblée général a eu lieu le 27 septembre à Goumoëns-la-Ville pour la validation du budget 2024 et la modification des statuts.

Le budget de cette association qui compte 31 communes se monte à un coût total de près de Fr. 3'863'000.- dont

Fr. 3'469'000.- pour les loyers facturés, la refacturation et divers ainsi que les subventions des communes de l'ordre de

Fr. 394'000.-. La subvention par habitant s'élève à Fr. 8.50.

Les rubriques se composent des prévisions financières liées à

L'administration générale, l'accueil familial, l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire.

Pour ce dernier objet qu'est le parascolaire, l'augmentation du coût des locaux est à mettre en lien avec la nouvelle UAPE de Thierrens ainsi que celle de Morrens dont le déménagement dans les locaux plus grands, en 2022, n'avait pas pu être anticipé pour le budget 2023 (+ Fr. 51'000.-).

Les chiffres concernant Morrens amènent un budget conseillé de Fr. 426'000.-.

La modification ou l'ajout de certains éléments des statuts soumis a été chronophage vu qu'il fallait les passer articles par articles.

Autant le budget que le changement des statuts a été accepté par l'assemblée.

Pour finir, 9 jeunes ont commis des troubles à l'ordre public début mai lors du bal de notre jeunesse à la Salle Davel

Il s'agit d'un mineur de moins de 15 ans, 7 mineurs de plus de 15 ans et d'un majeur âgé tout juste de 18 ans provenant des arrondissements de Lausanne-Ouest et Morges.

Cette équipe s'était fait remarquer négativement par les agents de la société de sécurité engagée. La situation s'envenimant, il a été fait appel à la Gendarmerie qui est intervenue à leur rencontre et a établi un rapport de dénonciation pour troubles à la tranquillité et l'ordre publics. Cet écrit a été transmis à la Commune vu qu'il s'agit d'une contravention à notre règlement général de police (RGP).

La Municipalité a réagi par sa Commission de police, qui a envoyé 7 ordonnances pénales infligeant une amende de Fr. 200.- et une de Fr. 350.-. Quant au plus jeune, il a reçu une réprimande.

Vu que deux de ces adolescents ont fait opposition, la Commission de police les a entendus par procès-verbal. L'un était accompagné de son avocat. Les deux ont maintenu leur opposition. Leur dossier a alors été transmis au Ministère public central pour instruction.

Quelques jours après, la somme de Fr. 200.- a été payée et une lettre du défenseur est parvenue au greffe pour informer du retrait de l'opposition.

Actuellement, 7 jeunes ont réglé leur amende et le cas du 8^{ème} est en main de la justice.

Monsieur Frédéric Gex (texte de ce dernier)

Transports

Rien de nouveau, nous sommes toujours en attente de la prolongation de la ligne 54 en direction d'Epalinges qui est prévue pour fin 2024.

Un parc pour vélo va être installé à proximité de l'arrêt de bus de la grande salle.

Routes

Les premières analyses de la structure de la chaussée par carottage ont été effectuées et nous attendons les résultats. Après avoir relancé plusieurs fois la DGMR nous attendons toujours la possibilité d'effectuer l'analyse bruit.

En attendant, nous allons faire quelques retouches, plus importantes qu'un remplissage des trous par nos employés communaux, sur certains chemins communaux.

Pénurie d'énergie

Les instances cantonales sont toujours sur le pied de guerre et relancent les préparatifs débutés l'année passée. Des informations seront transmises en temps utile.

Service des eaux potables

La régionalisation entamée par mon prédécesseur continue son chemin et devrait aboutir au milieu ou en fin d'année prochaine. La numérisation de nos réseaux sous-terrain est en cours d'étude. En 2023, les plans papiers, souvent désuets ne nous satisfont plus. Nous étudions la possibilité de passer par un SIG pour faciliter l'analyse, la traçabilité des travaux et de créer un portail accessible aux entreprises qui doivent effectuer des travaux de fouille.

M. J.-D. **CHAMOT** demande si le futur tracé de la ligne 54 est connu. Et quelle est la position du Mont-sur-Lausanne ?

M. F. **GEX** explique qu'il s'agira soit d'un tracé Renens, Morrens, Cugy, Coppoz puis Chalet à Gobet ou le même tracé mais par les Planches pour aller au Chalet à Gobet.

Le Mont souhaiterait que l'on puisse desservir les Planches mais le passage est compliqué et il faudrait faire des travaux pour élargir la route ou aménager un système de feux. Si cela n'est pas réalisable la solution adoptée sera Coppoz, Rte Cantonale direction Chalet des enfants puis Chalet à Gobet.

Monsieur Frédéric Staehli

Collège

La nouvelle balançoire est posée. Ils vont réparer le toboggan et repeindre la place de jeu.

UAPE

Un espace extérieur a été négocié avec l'agriculteur pour que les enfants puissent jouer dehors.

Forêt

Du côté de la Scissulaz des foyards sont tombés. Pour le moment niveau bostryches on a identifié une centaine de m3 sur la commune.

STEP

On est en train de régler la STEP coté talent afin d'avoir des eaux qui sortent propres. Il s'agit d'heures de réglages.

Du côté de la Mèbre de gros travaux sont prévus pour cet hiver. Il va falloir purger et changer les tuyaux. Il faut que nos STEP tiennent encore 10 ans avant d'être raccordé sur Echallens.

Concernant Echallens, la validation du tracé est connue et pour notre commune, cela passera au bord des routes donc pas de gros changements si ce n'est pour la route de Cugy et au chemin de la Scissulaz où on attend des détails.

5. Taux d'imposition 2024

Préavis Municipal N° 06/2023, Mme S. **HULAAS** nous lit les conclusions.

Présentation du rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT-FURIANI**

Le Conseil décide :

- 1) De fixer, pour l'année 2024, le taux d'imposition à 74% pour le chiffre 1 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés
- 2) D'adopter cet arrêté d'imposition pour l'année 2024 seulement

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant l'UNANIMITE moins 1 ABSTENTION

6. Demande de crédit complémentaires au budget de fonctionnement 2023 selon le préavis Municipal 07/2023

Mme S. **HULAAS** prend la parole concernant le préavis Municipal N° 07/2023.

(Texte de cette dernière)

Nous vous présentons ce soir 3 types de dépassements budgétaires dont les principes de régularisation sont expliqués dans le préavis que vous avez sous les yeux.

La Municipalité est consciente de la polémique que peuvent susciter les demandes de crédits complémentaires.

Nous aimerions juste rappeler que lors de l'établissement des budgets en automne, il est toujours difficile de chiffrer des travaux qui seront effectués bien des mois plus tard sans compter certains changements de priorité, de calendrier ou des pannes qui surviennent dans l'intervalle.

En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de sécurisation de la Salle de gymnastique, un nouveau contact avec le service cantonal de l'éducation physique et des sports a permis de mieux cerner nos contraintes et de renouer le dialogue. On nous recommande de faire appel à un menuisier pour réaliser les aménagements nécessaires. Un rendez-vous est prévu dans ces lieux au mois de novembre pour trouver des solutions et concrétiser la démarche, pour autant évidemment que vous nous accordiez le crédit demandé.

Puis nous lit les conclusions municipales.

Ouverture de la discussion

M. D. **LAMBELET** a une question concernant l'effondrement du collecteur des Laviaux. Il souhaiterait connaître la longueur de l'effondrement pour faire le calcul en mètre linéaire.

M. F. **STAEHLI** explique que cela se passe à la hauteur des gendarmes couchés vers Es Mays. Malheureusement pour évaluer le problème on est obligé d'aller voir sous la route.

Présentation du rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT-FURIANI**.

M. S. **CHERPIT** concernant la grande salle il n'arrive pas à comprendre que du jour au lendemain il y ait un contrôle et que l'on doive effectuer des travaux. Il ne pense pas qu'au niveau juridique l'ASICE puisse résilier la location ainsi.

Mme S. **HULAAS** répond que cela fait des mois que l'on discute de l'adéquation et du respect des normes sécuritaires de notre salle de gym. Morrens pensait passer entre les « gouttes », cependant, la direction des écoles a sollicité l'intervention du service d'éducation physique et des sports ainsi que de la DGEO et au moment où ils sont venus faire la visite c'était déjà très mal parti. Cette décision a été prise par la direction des écoles pour des raisons sécuritaires avec l'appui des instances cantonales. Il ne s'agit pas d'une question de contrat, mais des statuts de l'ASICE qui font foi en la matière. Les communes doivent mettre à disposition de l'ASICE des salles qui correspondent aux normes pour la pratique de la gymnastique ou qui correspondent aux normes pour l'enseignement scolaire. Dès le moment où cela ne correspond pas aux normes on reçoit un avis qui est émis par la DGEO et la direction de l'éducation physique et des sports et ils arrêtent de payer la location. Ceci n'est pas une surprise car nous en avons parlé pendant des mois cependant, la décision a été abrupte et ne nous a pas été communiquée. La Municipalité l'a appris incidemment en consultant un tableau excel. Les autres communes qui accueillent nos enfants pour la gymnastique n'ont pas été averties non plus. Il y a un réel manque de communication. L'ASICE ne paient pas la location ni l'entretien mais ils économisent Fr. 16'000.- et doivent payer Fr. 20'000.- de transport donc au final la différence n'est que de Fr. 4000.-. Pour l'instant l'ASICE ne bouge pas et c'est la commune qui doit payer ces Fr. 4000.- mais Mme **la SYNDIQUE** faisant partie du Codir, ne manquera pas de défendre ce point. Pour la suite, il faudra négocier également un autre élément dans le cadre des transports scolaire. À partir de 2024, on pourrait mettre à disposition un local de pause pour les chauffeurs scolaires et ce serait un argument afin d'atténuer la perte pour Morrens. Néanmoins, le but principal pour

l'instant est de pouvoir rapatrier nos élèves pour qu'ils puissent suivre la gymnastique dans cette salle avec des aménagements sommaires. Il semblerait qu'au niveau des instances cantonales ils aient compris, suite aux courriers de Mme la **SYNDIQUE** qui avaient pour but de fixer un cadre. Lors de leur visite, la discussion était mal partie avec des mesures qui ne paraissaient pas très cohérentes et elle espère que lors de la prochaine rencontre, agendée en novembre, ils pourront trouver des solutions qui soient acceptables et pas trop onéreuses. Le calcul établi sur la base des surfaces à remplir était compliqué car personne n'a concrètement expliqué ce qu'il fallait faire donc il s'agit d'un montant un peu empirique. Sinon, sur le plan juridique la situation pour nous est claire. La seule possibilité est une négociation pour limiter la perte financière.

Elle explique que les vestiaires actuels seront condamnés car le problème est l'escalier. De nouveaux vestiaires seront aménagés très simplement en bas dans l'entrée. Il faudra sécuriser ce qui doit l'être avec les services d'un menuisier.

M. N. **BROUZE** demande comment la Municipalité voit l'utilité de cette salle Davel pour le futur tout en sachant qu'une salle polyvalente devrait voir le jour.

Mme S. **HULAAS** corrige la notion de polyvalente car quand on lit la vision proposée par la commission de construction on partirait sur une UAPE avec une salle de gymnastique (bien que la commission souhaiterait une VD3). Davel serait utilisée comme salle de fête et non plus de gym.

M. N. **BROUZE** comprend que l'on va faire des frais pour une salle qui ne sera plus utilisée comme une salle de gym.

Mme S. **HULAAS** explique que cette salle Davel servira, comme solution intermédiaire pour nos élèves, en attendant que la salle de gym soit construite.

M. D. **LAMBELET** s'associe à ce que M. S. **CHERPIT** a défendu et il votera contre car les coûts sont complètement excessifs. Ce budget lui semble deux fois trop élevé. Il constate que la Municipalité est à genoux devant l'ASICE.

Mme S. **HULAAS** répond que la volonté n'est pas de dépenser Fr. 40'000.- mais en l'absence de dialogue avec les autorités cantonales, en l'absence de solutions concrètes sur la façon de procéder il fallait passer par le Conseil pour avoir un montant à disposition pour ces travaux. D'ailleurs, elle soulève qu'elle a elle-même pris les mesures et fait une estimation large pour avoir la marge nécessaire mais l'intention n'est pas de dépenser pour dépenser.

M. D. **LAMBELET** ajoute que l'on sait très bien que si l'on a le crédit on ne se casse pas la tête.

Mme S. **HULAAS** n'est pas d'accord avec cette remarque.

M. J.-D. **CHAMOT** demande si après les travaux de la salle Davel il sera encore possible d'ouvrir les fenêtres.

Mme S. **HULAAS** répond que les instructions sont de mettre des panneaux de 2.70 m dans l'embrasure. Mme la **SYNDIQUE** a fait remarquer qu'il sera impossible d'ouvrir les fenêtres et qu'ils ne sont pas d'accord.

M. J.-D **CHAMOT** a une question pour M. F. **STAEHLI** concernant le chantier au Laviaux sur le collecteur. Il est demandé un crédit complémentaire de Fr. 15'000 néanmoins au budget il était inscrit Fr. 16'000.-. Cela veut-il dire que ça va coûter Fr. 15'000.- ou Fr. 31'000.-.

Mme S. **HULAAS** explique que les Fr. 16'000.- du budget ont déjà été utilisés pour d'autres travaux.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si ce préavis va être voté en bloc ?

M. S. **AYER** le confirme.

Le Conseil décide de :

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 15'000.- pour la réparation du collecteur du Laviaux.
- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 40'000.- pour les travaux de sécurisation de la salle de gymnastique de la Salle Davel.
- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- pour les entretiens complémentaires réalisés au Château.
- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- par STEP, soit Fr. 40'000.- au total, pour les réparations prévues sur nos deux stations d'épuration.

Ceci est le résultat d'un vote à main levé totalisant OUI 24– NON 1 – ABSTENTIONS 1

7. Rapport de la commission ad hoc sur le développement des infrastructures de Morrens

Mme A.-M. **BOLINGER** nous rappelle qu'il a été demandé à la Commission de réfléchir à une vision sur les besoins immédiats en infrastructures pour la Commune. La Commission a souhaité prendre le temps de réfléchir au devenir de la salle Davel lorsqu'elle sera débarrassée de sa fonction de salle de gym. Morrens a plusieurs locaux qui sont peu utilisés et quand on parle de l'aménagement des salles du greffe il faudra arriver à rentabiliser ces investissements.

M. F. **GEX** précise qu'ici nous ne parlons pas du postulat mais de la réflexion sur le développement des infrastructures par une Commission nommée à cet effet.

Ils se sont réunis avec la Commission pour cibler les priorités d'infrastructures et il est ravi du travail fourni par la Commission qui a très bien œuvré. Les priorités identifiées sont la salle de gym et une UAPE et la Municipalité va affiner et chiffrer pour présenter un crédit d'étude et réfléchir au financement.

M. D. **BEZENCON** pour résumer la conclusion, Morrens doit régler au plus vite les questions qui demandent peu d'engagement financier et qui sont nécessaires à court terme. Notamment les aménagements de la salle Davel et les extérieurs de l'UAPE. La Commission se tiendra à disposition pour épauler la Municipalité.

M. D. **LAMBELET** rappelle qu'il y a eu il y a quelque temps une tentative d'initiative pour sonder la population sur l'intérêt d'avoir non pas 4 classes mais 6 classes à Morrens. Cette initiative a été déclarée irrecevable pour des motifs qu'il conteste. Il espère relancer cette initiative prochainement. Si on s'offre une belle salle de gym il faut qu'elle soit utilisée par un maximum d'élèves. 4 classes c'est bien mais 6 classes c'est mieux. Il en a marre de subir l'autoritarisme de l'ASICE qui a l'habitude de concentrer dans les grandes communes les moyens et les équipements scolaires et place les petites communes dans une situation de dépendance donc il faut absolument se protéger. S'équiper de 2 classes supplémentaires à Morrens est un moyen de rééquilibrer les pouvoirs et les compétences. Donc l'unanimité de la Commission ad hoc pour les développements à court terme des infrastructures des bâtiments à Morrens et bien mais il persiste à croire qu'à moyen terme nous devons mettre l'accent sur le développement de nos infrastructures scolaire.

Mme A.-M. **BOLINGER** répond que la vision de la Commission en parle.

M. J.-D. **CHAMOT** a deux remarques. La première rejoint ce que dit M. D. **LAMBELET** concernant le nombre de classe en effet beaucoup de communes ont les 6 premières années de scolarité et il serait surpris que le Canton nous oblige à transférer les élèves de 5P et 6P à Cugy. Il est persuadé qu'il s'agit plus d'une volonté de l'ASICE.

Le deuxième point est que l'on a une salle polyvalente dont on vient d'abandonner le projet car nous n'avons pas les capacités financières de la réaliser. Elle était composée d'une salle VD3 mais on sait qu'avec une VD2 on peut quand même faire des économies non négligeables et il comprend mal que la Commission reparte sur une VD3 qui nous ramènerait dans la même situation avec des capacités financières problématiques.

M. S. **AYER** explique qu'un VD3 serait plus facile à louer qu'une VD2, notamment concernant les manifestations sportives.

M. J.-D. **CHAMOT** répond que les communes voisines sont suffisamment équipées de plus le Canton va mettre un plan à exécution pour implanter une vingtaine de salles de gym à travers le Canton.

Mme A.-M. **BOLINGER** répond qu'il parle de ce qu'il ne connaît pas. Actuellement les enfants de Morrens vont à Cugy, Cheseaux, Echallens pour leurs activités sportives. Il faut arrêter de toujours compter sur les autres.

M. le **PRESIDENT** tient à remercier très sincèrement tous les membres de nos commissions qui ont consacré du temps, et aussi des heures de réflexion et beaucoup d'énergie pour qu'ils puissent nous remettre leurs rapports dans les meilleurs délais tout en cherchant à être le plus exhaustif mais aussi le plus opérationnel possible dans leurs propositions dont beaucoup relèvent du bon sens.

Ces remerciements vont évidemment aussi à tous les acteurs qui ont nourri par leurs débats académiques, les réflexions et les propositions à nos commissions.

8. Réponse de la Municipalité au Postulat déposé par M. T. PIGUET

Mme la **SYNDIQUE** propose de ne pas lire l'intégralité de leur réponse au postulat. Elle confirme que la Municipalité a bien compris la volonté des postulants et ils vont faire leur maximum pour répondre aux multiples demandes tout en sachant qu'ils vont devoir établir une priorisation des besoins et les réaliser en fonction des capacités financières de la commune. Elle relève la remarque de M. J.-D. **CHAMOT** qui rappelle que l'on a abandonné un projet à 8.6 mio pour la construction d'une salle polyvalente mais que si l'on met bout à bout tout ce que l'on souhaiterait dans la commune on dépasserait le budget. Avant d'agrandir le collège de la Marionnaz il y a certaines autres infrastructures prioritaires.

9. Réponse de la Municipalité à la Motion déposée par Mme Virginie Chamot Furiani « libéralisation de la zone de réservée »

Mme la **SYNDIQUE** propose de répondre aux questions qui pourraient se poser mais pour la Municipalité il est impossible de revenir en arrière en l'état actuel de la procédure ou de procéder à un quelconque assouplissement en matière de zone réservée par rapport à la façon dont ce projet a été emmanché. Rétrospectivement si on avait su on aurait laissé partir des projets et fait différemment mais maintenant il est impossible de revenir en arrière ne serait-ce que par rapport aux personnes déjà bloquées.

M. J.-D. **CHAMOT** rappelle que le sujet avait déjà été abordé précédemment par le fait qu'aujourd'hui Morrens est beaucoup mieux desservi par les transports publics. On sait que dans la planification régionale chaque commune a un coefficient. La Municipalité avait dit être intervenue auprès du Canton considérant le fait du développement des transports dans

notre commune. Le Canton pourrait-il faire bénéficier la commune d'un coefficient plus favorable ?

Mme la **SYNDIQUE** explique que cela a été refusé et que plusieurs pistes ont été explorées en début de législature.

M. F. **GEX** ajoute qu'officiellement c'est la directive A11 qui détermine ce coefficient en fonction des infrastructures des commune (magasin, poste, banque) et desservitudes des transports publics. Ce calcul est fait selon le taux de croissance autorisé à l'horizon 2025. La problématique est que ce calcul a été fait il y a quelques années et on a reçu un réponse de non-recevoir. Malheureusement le calcul n'a pas été mis au gout du jour et aujourd'hui ils ne reconsidèrent pas ce calcul. Cugy en a bénéficié à l'époque.

10. Divers et propositions individuelles.

Mme N. **AYER** revient sur le crédit voté lors du dernier Conseil concernant la commémoration du Major DAVEL. Elle demande si il y a déjà eu des décompte et si le Canton a versé des subventions.

Mme S. **HULAAS** répond que pour le moment aucun décompte n'est parvenu, cependant elle sait que Arcana attend les décomptes de leurs prestataires pour pouvoir clore leur comptabilité.

Concernant les subventions cantonales, étant donné que l'on est arrivés assez tardivement, les budgets avaient déjà été élaborés par le Canton et on était hors délai. Elle va relancer la chancellerie qui étaient présente lors de la fête pour voir si on peut grappiller quelques sous.

M. J. **FONJALLAZ** rappelle que l'on avait parlé de verres écologiques et demande si la commune les a reçus.

M. L. **LAPERRIERE** explique qu'il y a eu des problèmes techniques mais que c'est en cours.

M. J. **FONJALLAZ** demande où en est Morrens concernant les PRU ?

M. F. **GEX** répond que l'on est toujours dans le même scénario et principe établis l'an dernier c'est-à-dire que nous aurons un PRU administratif ouvert durant les heures de bureau comme actuellement, concernant PRU d'urgence ouvert 24h sur 24h on est toujours en collaboration avec Cugy et Bretigny pour l'antenne de Cugy.

M. J. **FONJALLAZ** réagit en indiquant que Bretigny se sont retirés car la PC doivent leur livrer du matériel.

M. F. **GEX** répond que Morrens devra aussi recevoir du matériel, notamment un radio.

M. J. **FONJALLAZ** indique que rien n'est prévu à Morrens.

M. F. **GEX** va contacter le Préfet.

M. J. **FONJALLAZ** demande pourquoi à l'ancienne décharge du Bois Pourri il y a encore plein de tuiles et d'autres déchets.

M. F. **STAEHLI** informe qu'en ce qui concerne les tuiles, tout sera évacué prochainement. Il ajoute que pour l'instant c'est un petit dépôt pour Morrens en accord avec la DGEO.

M. J. **CHARNAUX** remercie et félicite les organisateurs pour le magnifique 1^{er} août et le magnifique feu d'artifice.

M. S. **CHERPIT** demande si le collège est aux normes de sécurité.

Mme S. **HULAAS** répond qu'il n'y a pas de problème de sécurité par contre il y a un souci d'équipements et d'entretien. Ils ont défini les besoins d'équipements qui doivent être remplacés (cuisine, tables et chaises). Ce collège a été conçu pour beaucoup moins de

personnes que ce qui est le cas aujourd'hui. Au niveau rénovation avec le crédit voté en juin il y a des choses à faire mais sans rapport avec la sécurité.

En matière de sécurité un fil métallique a été posé entre le garde-corps et l'escalier.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** remercie le Conseil pour sa collaboration.

Texte de ce dernier

Lors de nos projets communs futur et peut-être de vos futurs projets personnels.

J'ai pleinement confiance en vos capacités de bon citoyen, c'est pour cela que vous êtes là ce soir

Je souhaite que vous preniez juste un moment pour vous,..

Une prise de recul, et que vous vous demandiez,

Qu'est-ce que je pourrais amener par ma situation et mes compétence personnel à ma Commune comme Municipal

Vous n'êtes pas seul puisque vous avez vos familles et amis qui y vive.

Après ce Conseil, je souhaiterais que vous continuez à vous impliquez un petit peu, ou franchement plus, dans votre plan de vie à Morrens,

Ce que je voudrais c'est que ce soir, vous vous sentiez bien avant une réflexion décisive, et que vous ayez les idées claires sur ce que vous devez penser pour rentrer à la Municipalité.

Enfin, je voudrais vous rappeler qu'aucun champion n'a jamais réussi seul !

Que le Titanic... a été construit par des ingénieurs et que l'Arche de Noé par des artisans

Pour pouvoir maintenir le Cap et tenir la barre, nous avons besoin des compétences de tout le monde.

Au contraire, de vous mettre la pression... il faudrait plutôt la boire...

Parce que plus vous serez serein....., plus vous aurez les moyens de vous concentrer sur vos priorités de vous présenter en Municipalité.

Votre contribution est essentielle et va grandement contribuer au succès de notre travail.

Merci de votre attention.

Au plaisir de vous voir à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le lundi 11 décembre à 19h30

Bonne rentrée et bonne soirée

La séance se termine à 21h41

Procès verbale adopté en séance du

POUR LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot-Venizelos